

DROGUES DURES DROGUES DOUCES

Par Profil supprimé Postée le 09/10/2011 15:36

Travaillant actuellement sur les drogues pour le TPE (travaux personnels encadrés) et ayant besoin de rédiger une introduction sur les drogues je voudrais savoir s'il existe une véritable classification des drogues dans ces deux catégories : "drogues douces" drogues dures" ? Si oui pourquoi ? Si non pourquoi ?
Merci

Mise en ligne le 14/10/2011

Bonjour,

La distinction entre drogues dites « dures » ou « douces » est utilisée auprès du grand public et des usagers. Cette classification n'est cependant pas reconnue au niveau institutionnel et peu validée dans le secteur spécialisé en addictologie.

Les différents psychotropes ont en effet un potentiel addictif et de toxicité différents que ce soit au niveau psychologique ou physique.

Ainsi, par exemple, auprès du grand public, le cannabis est souvent considéré comme une drogue « douce » en opposition aux drogues « dures » que seraient les opiacés, les drogues de synthèse ou l'alcool. Ceci peut s'expliquer entre autre par le fait qu'il n'entraîne pas de risque de décès par surdose.

Néanmoins, la classification "drogues dures/drogues douces" ne représente pas toujours la réalité puisque le risque addictif et toxique de la consommation d'une substance psychoactive va dépendre de plusieurs variables et pas uniquement du potentiel addictif et toxique du produit. C'est pourquoi les professionnels addictologues utilisent peu cette classification.

En effet, l'individu, sa santé physique et psychique, son parcours, son environnement, le contexte social et culturel dans lequel il évolue sont des éléments incontournables à prendre en compte lorsqu'on aborde la question d'une consommation de drogue. Chaque personne confrontée à une consommation de psychotropes, aura une attitude et une réaction qui lui est propre, en fonction de ces différents éléments. Ainsi, il peut être fait un usage extrêmement nocif d'un produit dit "drogue douce".

Nous vous proposons ci-dessous trois adresses de structures proches de chez vous où vous pourrez trouver de la documentation et des interlocuteurs spécialisés.

Précisons que le centre d'Aulnay-sous-Bois et de Montreuil sont des structures qui mettent à disposition de la documentation et qui accueillent également un public pour les soins. Le CODES 93 à Bobigny a lui pour mission la prévention et l'information/documentation de tous publics.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ (CODES) : SEINE SAINT DENIS

74, rue Marcel Cachin
Université Sorbonne Paris Nord, Campus de Bobigny
93017 BOBIGNY

Tél : 01 48 38 73 97
Site web : www.codes93.org
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Voir la fiche détaillée